Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260629-DEL41_2026-DE

Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Nombre de Membres
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 15
Ayant pris part à la délibération: 14

Date de la convocation 23/06/2026

VOTE
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

PRESENTS : GAUTIER Guy, CADORET Gilles, VALY Solène, SALAÜN Nicolas, GONNET Joëlle, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Maryline, KERGAL Magli, CAIL Morgane, MEUNIER Anne, ROBINEAU Jordan.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
SAMB Arame ayant donné procuration à ROBINEAU Jordan
LE CUNFF Loïc ayant donné procuration à GAUTIER Guy

ABSENT : CAIL Cédric

SECRETAIRE : Madame RAGO Laurence a été nommée secrétaire.

41/2026 – CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR SUITE A UNE PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique , les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :
Dans le cadre de la valorisation du métier de Secrétaire Général de Mairie et de l'application du dispositif dérogatoire de promotion interne au grade de Rédacteur, la candidature de la secrétaire de mairie a été retenue, le 12 juin 2026, par le Président du Centre de Gestion du Morbihan.

L'agent est désormais inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur , « fonctions Secrétaire Générale de Mairie », établie au titre de la promotion interne 2026.
Pour permettre sa nomination dans ce grade, le Conseil municipal doit créer ce poste.

Considérant le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer, à compter du 29 juin 2026, un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie, à temps complet, de catégorie B, au grade de Rédacteur, relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260629-DEL41_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des effectifs à compter du 29 Juin 2026 :

EMPLOIS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET					
EMPLOI	**GRADE(S) ASSOCIE(S)**	**CATEGORIE**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
Secrétaire général de mairie	Rédacteur	B	0	1	TC
Secrétaire général de mairie	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	TC
Agent d'entretien	Agent de maitrise	C	1	1	TC
Agent d'accueil	Adjoint administratif	C	1	1	17,5 h
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	1	1	4 h
Agent spécialisé des écoles maternelles	ASEM principal 1ère classe	C	1	1	28,81 h

L'agent sera nommé par voie de détachement pour stage pendant 6 mois.La suppression du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera titularisé sur le nouveau grade, suite à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Morbihan

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Guy GAUTIER

MAIRIE de SAINT-AIGNAN (Morbihan)